

PRÉFET DE LA MANCHE

CABINET DU PRÉFET

SAINT LO, le 15 MAI 2020

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait parvenir le 15 mai 2020, une demande concernant l'autorisation d'accès à votre plage, conformément à l'article 9 du décret n°2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie du covid19 dans le cadre de l'urgence sanitaire.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral répondant à votre demande, avec en annexe le protocole que vous avez proposé pour les modalités d'information, d'accès, et de contrôle.

Conformément aux instructions nationales, je vous remercie de bien vouloir m'adresser dans les meilleurs délais l'arrêté municipal qui précisera les activités individuelles et dynamiques autorisées sur votre plage.

Vous trouverez à cet effet une liste indicative pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous rappelle qu'il est impératif que le respect des règles de sécurité, des gestes barrières et de l'ensemble des dispositions nécessaires pour faire en sorte de limiter la propagation du virus covid-19, soit garanti.

Si les engagements pris n'étaient pas respectés, je serais amené à revenir sur l'autorisation d'accès.

Je sais pouvoir compter sur votre implication et votre engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Gérard GAVORY

Monsieur Olivier DEVILLE
Mairie
9 route de la Côte
50300 VAINS

envoyé par courriel : mairiedevains@wanadoo.fr



Liste indicative pour la rédaction de l'arrêté municipal d'accès à la plage (non exhaustive) :

- accès aux promenades du bord de mer
- accès en fonction de la marée si nécessaire (à l'intérieur de la tranche horaire 6 h – 19 h)
- activités (promenade, baignade, activités nautiques, char à voile, pêche à pied etc..)
- animaux
- interdiction de la consommation d'alcool
- interdiction d'être statique
- limitation des rassemblements à 10 personnes
- entraînement des chevaux (à l'intérieur de la tranche horaire 6 h – 19 h)
- maintien de la fermeture des restaurants de plage et de vente à emporter, sur et à proximité de la plage.

